

Séance du Conseil Communal No 5 /2010 du 19.07.2010

Présences : Le Bourgmestre Marc LIES
Les Echevins Ali THULL, Théo ZEIMES, Claude Lamberty
Les Conseillers Diane ADEHM, Robert FEYDER, Viviane HOFFMANN-RHEIN, Bob KRIEPS Robert LEVEN, Karin MANDERSCHIED, Triny SPIRINELLI-THILL, Christiane STAUDT-BLANCHE , Roland TEX
Jean THEIS

Excusé : Marc Schadeck

Point 1

Séance à huis clos

Affaires de personnel – prolongation de service provisoire

A l'unanimité des voix, les conseillers ont prolongé d'une année le service provisoire de M. Frédéric Theis, expéditionnaire administratif au secrétariat communal de la commune de Hesperange

Point 2

Séance à huis clos

Nomination d'un expéditionnaire administratif

Unaniment, les édiles ont nommé Isabelle Marx au poste d'expéditionnaire administratif pour les besoins de la recette communale.

Point 3

Enseignement – approbation des plans de réussite scolaire (PRS)

Le PRS est une démarche qui implique tous les partenaires scolaires. D'après la loi, chaque école a pour mission de s'engager dans un processus de développement permanent afin de mieux pourvoir aux besoins des élèves et de réduire les inégalités dues à leurs disparités culturelles et sociales. Le PRS est ainsi une opportunité pour arriver à cette fin.

A travers son plan de réussite, l'école et ses partenaires sont invités à concrétiser les trois dimensions de la mission éducative poursuivie au Luxembourg - à savoir instruire, socialiser et

qualifier plus d'élèves afin qu'ils réussissent et qu'ils réussissent mieux - tout en tenant compte des particularités de chaque école. Si toutes les écoles sont soumises à la même loi portant réforme de l'enseignement fondamental et définissant le PRS, il est primordial que, dès la rentrée scolaire, chaque école, avec ses particularités, adhère et travaille en vue d'un PRS.

Unaniment, les conseillers ont approuvé les plans de réussite scolaire des écoles de Howald, Hesperange, Fentange et Itzig.

Point 4

Enseignement musical

Ecole de Musique de l'Union Grand-Duc Adolphe

a) Organisation scolaire

Les 300 élèves inscrits aux cours de l'Ecole de Musique de la commune de Hesperange pour l'année scolaire 2010/2011, sous la responsabilité de 23 chargé(e)s de cours, sont inscrits cours suivants : (total :407 inscriptions)

Cours collectifs :

Formation musicale (solfège) : **167**

Cours individuels :

Formation instrumentale/vocale : **172**

Musique d'ensemble

Ensemble vocal	8
Ensemble instrumental – petits cuivres	8
Ensemble instrumental – percussion	11
Ensemble instrumental – saxophone	4
Musique de chambre – saxophone	8

Total : **35**

L'Etat a attribué un subside de l'ordre de 152.624 € pour l'année scolaire 2008/2009 à la commune ce qui correspond à 39,12 % du montant engagé par la commune auprès de l'Ecole de Musique UGDA.

L'organisation scolaire de l'Ecole de Musique pour 2010/2011 a été approuvée à l'unanimité des voix par le Conseil Communal.

b) Convention

Une convention entre l'Administration Communale de Hesperange et l'Union Grand-Duc Adolphe a été approuvée à l'unanimité des voix par les conseillers communaux. Cette convention porte sur l'organisation de l'Ecole de Musique et fixe les différentes modalités concernant le fonctionnement des cours de musique. L'organisation et la direction des cours sont prises en charge par Olivier Gravier. Le coût total des frais des cours de musique de la commune de Hesperange pour l'année scolaire 2010/2011 s'élève à 497.478,84 €.

Ce montant se compose comme suit :

106.630,10 € pour les cours collectifs

52.996,44 € pour les heures administratives et le piano d'accompagnement

337.852,30 € pour les cours individuels

Point 5

Résolution relative à la liaison routière N3/A3

Le projet relatif au développement du ban de Gasperich, le plan directeur « Midfield » et la restructuration de la zone d'activités à Howald engendreront certainement une hausse supplémentaire du trafic dans la commune de Hesperange. Pour désencombrer le centre de Hesperange du trafic de transit et pour créer une liaison performante entre la route nationale N3 et l'autoroute A3, les conseillers ont, avec 11 voix pour et 3 abstentions (Manderscheid, Staudt-Blanche, Tex), invité le gouvernement à considérer le projet du contournement Sud d'Alzingen comme prioritaire.

Point 6

Modification du règlement d'ordre intérieur du « Beach Club Hesper »

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé une modification du règlement d'ordre intérieur du Beach Club Hesper.

Point 7

Approbation d'actes

Les actes suivants ont été approuvés à l'unanimité des voix par les conseillers :

Un acte de vente entre Marie Zahlen (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur des emprises sises à Alzingen au lieu-dit « Im Winkel » au prix de 57,26 €. L'acquisition est faite dans un intérêt d'utilité publique.

Un acte de vente entre l'établissement d'utilité publique « Hellef fir d'Natur » (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur des emprises sises à Alzingen au lieu-dit « Hohdarschwies » au prix de 76,35 €. L'acquisition est faite dans un intérêt d'utilité publique.

Un acte de vente entre Nicole Thull et <Aloyse Thull (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur des emprises sises à Alzingen au lieu-dit « In den Fuertwisen » au prix de 152,70 €. L'acquisition est faite dans un intérêt d'utilité publique.

Un acte de vente entre Alice Louis (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur des emprises sises à Alzingen au lieu-dit « In den Fuertwisen » au prix de 59 €. L'acquisition est faite dans un intérêt d'utilité publique.

Point 8

Approbation de contrats de bail

Les conseillers ont approuvé

avec 11 voix pour et 3 voix contre (Manderscheid, Staudt-Blanche, Tex) un avenant à un contrat de bail (conc. loyer et durée du contrat – 3500 € pour 3 années)) entre l'Entreprise des Postes et Télécommunications et la commune de Hesperange portant sur la mise à disposition d'une surface de terrain à Itzig pour l'installation d'une station de télécommunications mobiles Luxgsm

à l'unanimité des voix un contrat de bail entre la commune de Hesperange et le « Guidon Alzeng » portant sur la location d'un garage à Alzingen, rue Pierre Stein pour une durée de 3 ans au prix de 5 € par année

Point 9

Approbation de conventions

A l'unanimité des voix, les édiles ont approuvé une deuxième convention entre la Ville de Luxembourg, les communes de Hesperange, Leudelage, Strassen, Bertrange et l'Etat de Luxembourg portant sur le développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg (DICI)

Point 10

Approbation d'un contrat

A l'unanimité des voix, les conseillers ont approuvé un contrat avec le bureau FIRU (conc. la convention signée par la Ville de Luxembourg, les communes de Hesperange, Leudelange, Strassen, Bertrange et l'Etat de Luxembourg relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg (DICI)) couvrant des travaux supplémentaires dans le cadre de l'accompagnement du processus, la modération, la communication et les relations publiques

Point 11

Approbation d'autorisations de passage

Les conseillers ont approuvé des autorisations des propriétaires Robert Feyer, Ali Thull, Paul Capesius, Mariette Thinnes, Romain Jung et les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle qui permettent à la commune de Hesperange de poser à travers ses fonds les tuyaux et regards de révision pour la conduite d'adduction pour eaux pluviales et usées à partir du chemin vicinal dit « Fuertwee » à Fentange vers le ruisselet « Duelemerbach » à Hesperange parallèlement à la rive gauche de l'Alzette.

Point 12

Règlement général de circulation – modifications à durée déterminée

Les règlements généraux de circulation à durée déterminée suivants ont été approuvés par les conseillers :

Alzingen, route de Thionville entre le CR162 et le bâtiment 531 : voie réservée aux véhicules de transport en commun supprimée à partir de lundi 28 juin jusqu'à la fin des travaux

Howald, rue de l'Ecole : stationnement interdit des deux côtés du lundi, 19 juillet au vendredi, 30 juillet entre 13h00 et 17h30 (activités de vacances)

Howald, Rangwee : voie cyclable supprimée entre la rue d'Ivoire et la route de Thionville à partir du 12 juillet jusqu'à la fin des travaux

Point 13

Questions émanant des conseillers

Roland Tex

Roland Tex s'est renseigné sur la mise en place d'éventuelles mesures « anti-bruit » au niveau de la sortie du tunnel Howald et du pont Victor Bodson dans la cadre des travaux de rénovation du tunnel.

Marc Lies lui a répondu qu'il était intervenu auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées pour se renseigner à ce sujet. Celle-ci lui aurait indiqué qu'elle n'envisagerait pas de travaux de protection supplémentaires sachant que des murs anti-bruits auraient déjà été installés aux endroits clés et qu'une étude n'avait révélé aucune nuisance pour les habitants avoisinants.

Point 14

Approbation de subventions extraordinaires

Les subventions extraordinaires suivantes ont été approuvées par les conseillers :

125 € au profit service « Krank Kanner Doheem »

500 € au profit de la Sécurité Routière asbl